



Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Développer et accroître ses connaissances sur les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois ;
- Développer et accroître ses connaissances sur la biologie des termites présents sur le territoire concerné ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les tech. de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment ;

Programme de Formation - 1 Jour - 7 Heures

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : (Suite)

- Développer et accroître ses connaissances sur les textes réglementaires sur le sujet ;
- Développer et accroître ses connaissances sur le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir appliquer une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

II. Public visé & pré-requis

Public visé :

Cette formation s'adresse aux diagnostiqueurs immobiliers certifiés « Termites ».

Pré-requis :

- Comprendre, écrire et parler la langue française ;
- Être titulaire d'une certification « Termites » en cours de validité.

III. Durée

La durée de l'action de formation est de « 1 Journée » soit « 7 Heures ».

IV. Moyens pédagogiques & techniques

Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique. Nous utiliserons un vidéoprojecteur et un paper-board. Le support de formation diffusé lors de la formation sera remis au stagiaire au format papier. Nous utiliserons des supports numériques de travail (Sources Journal Officiel de la République Française). Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

IV. Moyens pédagogiques & techniques (Suite)

Moyens techniques :

- Poinçon ;
- Tournevis ;
- Lampe ;
- Loupe ;
- Ciseau à bois ;
- Hachette ;
- Pinceau ;
- Brosse ;
- Marteau ;
- Massette ;
- Pincette ;
- Paire de gant de protection ;
- Humidimètre ;
- Sachets de prélèvement.

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Séquence 2 : « Formation Théorique » :

Chapitre 1 - Introduction

Chapitre 2 - La Législation

Chapitre 2 - Partie 1 : Les dates importantes, chronologie et historique

Chapitre 2 - Partie 2 : Les obligations découlant de la législation

Chapitre 3 - Le bois

Chapitre 3 - Partie 1 : Généralités

Chapitre 3 - Partie 2 : Les durabilités naturelles et conférées

Chapitre 3 - Partie 3 : Les classes d'emploi

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 : (Suite)

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 3 - Le bois (Suite)

Chapitre 3 - Partie 4 : Les méthodes de traitement du bois

Chapitre 4 - Altérations et dégradations biologiques du bois

Chapitre 4 - Partie 1 : Généralités

Chapitre 4 - Partie 2 : Les insectes à larves xylophages et nidificateurs

Chapitre 4 - Partie 2 : A. Généralités et différences

Chapitre 4 - Partie 2 : B. éléments et clés de détermination

Chapitre 4 - Partie 2 : C. Les insectes à larves xylophages - Insectes de bois secs

Chapitre 4 - Partie 2 : D. Les insectes à larves xylophages - Insectes de bois frais

Chapitre 4 - Partie 2 : E. Les insectes nidificateurs

Chapitre 4 - Partie 3 : Les champignons du bois

Chapitre 4 - Partie 3 : A. Les champignons lignicoles

Chapitre 4 - Partie 3 : B. Les champignons lignivores

Chapitre 4 - Partie 4 : Les Termites

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 5 - La méthode d'investigation

Chapitre 6 - Le rapport d'état du bâtiment relatif à la présence de termites

Chapitre 7 - Les méthodes de traitements

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 3 : « Formation Pratique » :

Partie 1 - Le matériel et les outils :

Sous - Partie 1 : Présentation du matériels et des outils

Sous - Partie 2 : Utilisation du matériels et des outils

Partie 2 - Etude d'un cas pratique :

Sous - Partie 1 : Présentation et explication du cas pratique par le formateur

Sous - Partie 2 : Réalisation du cas pratique en groupe de travail avec appui du formateur

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 4 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 20 Minutes) :

Partie 2 - Correction de l'Evaluation Théorique avec le formateur

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 : (Suite)

Séquence 5 : « Evaluation de la formation » :

Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés

Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

VI. Evaluation & suivi

Evaluation :

Les stagiaires seront évalués de façon informelle tout au long de la formation. En fin de formation, le stagiaire passera une évaluation théorique de 20 minutes sous forme de QCM.

Suivi :

Une feuille d'émargement sera signée à la ½ journée et un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire en fin de formation.

VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du métier du diagnostic immobilier.

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ces formateurs ont les mêmes pré-requis que ceux exigés pour les candidats à la certification avec mention, et d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine du diagnostic technique qui est à l'ordre du jour de l'examen.

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences,

VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 200 € *

Formation Intra Entreprise : Nous Contacter

* Tarif € HT - Hors Taxes

IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr

X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : contact@naoned-formations.fr

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 15.